site Natura 2000

"MARIVAL / MARAIS DE CHILLY"

Prairies humides de Marival - Commune de Loisin

Description

Zone P11 appelée l'Epine

Les prairies humides de Marival se situent sur trois communes : Chens sur Léman, Douvaine et Loisin.

Celles présentes sur la commune de Loisin forment 6 zones distinctes (P8, P9, P10, l'Epine (P11), P12 et Marival est (P13)).

Elles sont composées essentiellement de prairies à molinie (graminée caractéristique des prairies humides), de cariçaies (peuplement de laîches, grandes herbes vivaces) et de bois humides.

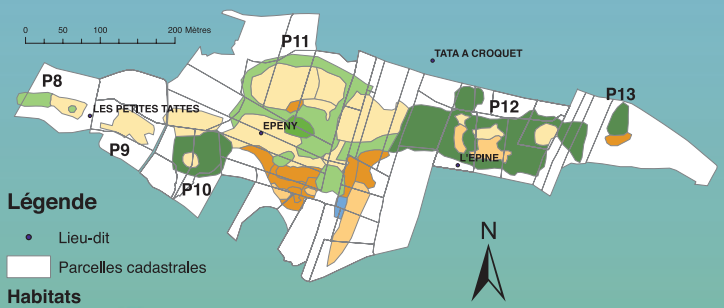

Légende

- Lieu-dit
- Parcelles cadastrales

Habitats

- Prairies humides et mégaphorbiaies
- Prairies à Molinie et communautés associées
- Forêts caducifoliées
- Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- Bois marécageux d'Aulnes
- Saussaies marécageuses
- Communautés à grandes laiches
- Peuplements de grandes Laîches (Magnocariçaies)
- Plantations d'arbres feuillus

Environnement socio-économique

Les prairies humides sont cernées par le Bois de la Grande Tatte.

Statut actuel

- **Mesures de protection existantes** : aucune
- **Inscription aux inventaires** :
  - ➔**site Natura 2000** FR 8201724 "Marival/Marais de Chilly" dont la prairie de Marival Est (P13) ne fait pas partie.
  - ➔**ZNIEFF de type 1** (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique).
- **Documents d'urbanisme** :
  - ➔PLU : zone NDh (zone naturelle humide).

Aspect foncier

- **Surface totale des prairies** : 5,6 ha
- **Nombre total de propriétaires concernés par le site** : 31

Valeur patrimoniale

On dénombre sur ce secteur :

- **5 espèces végétales d'intérêt** (national, régional et départemental). Parmi celles-ci, on peut citer par exemple : l'Œillet superbe, le Séneçon des marais, la Laîche allongée.

Œillet superbe (protection nationale)

Séneçon des marais (protection régionale)

Laîche allongée (liste rouge régionale)

- **9 espèces animales d'intérêt** à savoir des Odonates (libellules), des Orthoptères (sauterelles), des Rophalocères (papillons de jour), des Amphibiens et des Reptiles.

Azuré de la sanguisorbe (protection nationale)

Azuré des paluds (protection nationale)

Conocephale bigarré (liste rouge régionale)

Les prairies humides de Marival abritent la plus belle population d'Azurés, espèces d'intérêt communautaire.

- **2 Habitats d'intérêts communautaires** : les prairies à molinie et habitat d'espèces d'intérêt (Azurés).

Situation actuelle / problèmes observés

Les prairies humides de la commune de Loisin ont fait l'objet de pratiques agricoles qui ont été abandonnées depuis une dizaine d'années. Aussi, le site connaît un large envahissement par les hautes herbes telles que le solidage et par des arbustes, essentiellement des saules et de la bourdaine.
L'atterrissement des prairies se traduit également par la formation de touradons de laîches qui viennent compliquer la gestion du site.

Plan de gestion des prairies

Objectifs et enjeux

Ces prairies d'intérêt dépendent des activités humaines traditionnelles. L'enjeu est donc de conserver ou de rétablir des pratiques humaines adéquates pour la conservation du site et la garantie d'un habitat favorable aux espèces d'intérêt communautaire.

Actions de gestion

1 Restauration manuelle : Bûcheronnage

Afin de faciliter la gestion des prairies, une action préalable de bûcheronnage est proposée. Celle-ci va permettre la circulation d'engins entre les prairies P8 à P10, dans le cadre de la restauration du milieu ci-après.

- **Fréquence et durée** : 1 fois/an, la première année de gestion.
- **Outils à disposition pour la mise en œuvre des opérations :**
  - ➔ **Contrat Natura 2000** pour les propriétaires et gestionnaires.

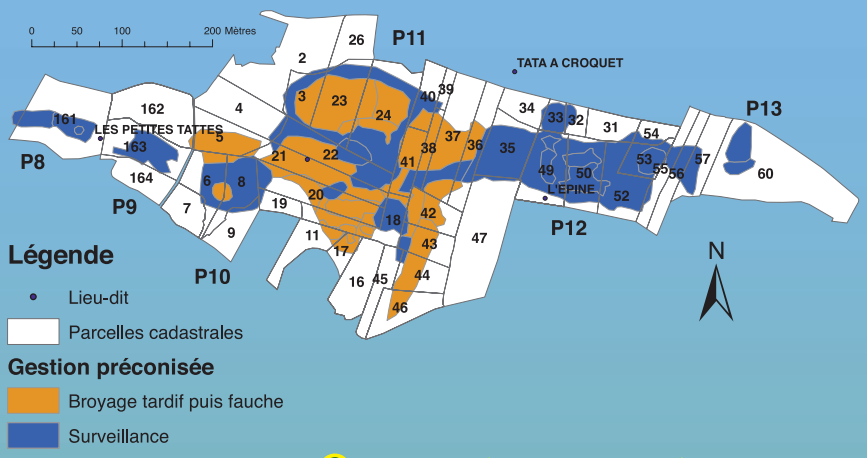

2 Restauration du milieu : Broyage tardif

Cette mesure vise à broyer les touradons de laîches existants à l'aide d'engins adaptés et permettre ensuite de réaliser une gestion de type agricole des zones concernées.

- **Fréquence et durée** : 1 fois/an pendant 2 ans.
- **Outils à disposition pour la mise en œuvre des opérations :**
  - ➔ **Contrat Natura 2000** pour les propriétaires et gestionnaires.

Tout propriétaire concerné peut déléguer au SYMASOL la réalisation des différentes mesures de gestion sur la base d'un conventionnement entre les deux parties.

3 Gestion de type agricole : Fauche tardive

Après deux années de restauration par broyage des prairies humides, il est proposé d'effectuer une fauche tardive (début Août) avec exportation des végétaux.

- **Fréquence et durée** : 1 fois/an.
- **Outils à disposition pour la mise en œuvre des opérations :**
  - ➔ **Mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt)** pour les parcelles agricoles.
  - ➔ **Contrat Natura 2000** pour les propriétaires et gestionnaires.

■ Fauche avec exportation des matériaux

Signature de la Charte Natura 2000

Aux cotés des mesures de gestion et pour l'ensemble des prairies, le milieu naturel peut être préservé également au travers de **pratiques respectueuses de l'environnement.**

Celles-ci sont reprises au sein de la **Charte Natura 2000** à laquelle tous propriétaires concernés par les sites Natura 2000 peut adhérer.

SYMASOL
Syndicat mixte des affluents du sud ouest lémanique

UNION EUROPÉENNE

Renseignements auprès du **SYMASOL :**
ZAI la Tuilerie, 110 chemin des Mouilles 74550 PERRIGNIER - Tél : 04 50 72 52 04

Crédit photos : SYMASOL, ASTERS (Dominique LOPEZ-PINOT, Aline BRETON), Denis Jordan, Jeremie Hahn - Cartographie : Sources : ASTERS, RIS 74 - Droits Réservés-Copie et reproduction interdite. Conception : SYMASOL

conception graphique : Impression : Imprimerie Villière